

**GROUPEMENT des ANCIENS DU CERN et de l'ESO (GAC-EPA)**  
**Compte rendu de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**du 14 mars 2019**

**1. Bienvenue et désignation du Président de séance**

Le nouveau Président du GAC-EPA Enrico Chiaveri ouvre l'Assemblée générale ordinaire, qui se tient comme chaque année à l'amphithéâtre principal du CERN. Il propose de désigner Bernard Ducret en tant que Président de séance ce qui est adopté à l'unanimité

Bernard commence par souhaiter la bienvenue aux participants et les remercie de lui accorder, cette année encore, la confiance de mener la séance. Quelques 66 membres sont représentés par un pouvoir et, comme par le passé, la possibilité de suivre la séance en webcast a été donnée, nous pensons en particulier à nos collègues de l'ESO.

Il avise l'auditoire que des casques auditifs sont mis à la disposition de ceux qui le souhaitent.

Bernard aimerait ensuite exprimer une pensée particulière pour tous les retraités qui nous ont quitté depuis la dernière Assemblée générale et nous demande de nous lever et de faire une minute de silence.

## **Hommage – Obituary**

Geneviève STIERLIN — Georges CHETCUTI — Marcel ETIENNE — Charles GAMBOTTI — Gerhard LOSCH — Edouard ROSSA — Germaine WITTGENSTEIN — Michèle GERARD — René TRITTEN — Roland MARCHAND — Michel BOFFARD — Hans SPEIDEL — Manfred GIESCH — Hans Walter ISCH — Edgar BIRKER — Thérèse LOOSLI — Albert DUCIMETIERE — Albert HOFMANN — Catherine SPALTER — Eric KELLER — Raymond GREGOIRE — Bastiaan DE RAAD — Richard FORTIN — Micheline FALCIOLA — Louis BURNOD — Gerard ROSSET — Emilio AVANZINI — Gabriella SANDRI — Claude CLAIRO — Florent SCALET — Claudette PAILLEY — Aase JOHNSEN — Annamaria NICOLAI — Bruno NICOLAI — Colette RINALDI — Herbert BURMEISTER — Peter BRAMHAM — Heinrich GENTSCH — Jennifer HOFMANN — Rosemarie LEONARD — Louis PIERAGGI — Madeleine ROBERT — Melita KROWERATH — Denise TIREFORT — René SIMON — Alain VAN HOVE — Guy FREMONT — Paul BAILLON — Louis PETEY — Roger POPELIN — Markus AUDRIA — Gerhard KESSELER — Lucien Clément PERRIER — Hans-Rudolf HAEUBI — Helge OVERAS — Eileen BETTY — Jean-Claude DUSSEUX — Albert DIDDENS — Louis Robert LAURI — Ginette BOCQUET — Veremunda VIEIRA — François GUENEHEC — José GANOSA —

Philippe PIGNE — Gotthard Erich HUSTER — Eleanor LOCK — Fioravanti BOTTOLI — Bernard AMACKER — Louissette CECCATO — Claude Armand PRODOM — Georges DOME — Henri-Luc FELDER — Antoine CAZORLA — Yolande JACQUEMOUD — Mathieu HERNANDEZ — Alfred GÜNTHER — Janet DOBINSON — Jean RINN — Michel Martial Claude PETIOT — Michel CABOURET — Dietrich LEHM — Mia IBRAHIM TROUW — André BLIN — Guy RICO — Giorgio PISTOLATO — Susanne MURATORI — Pierre BOURIOT — Elie-Paul LEYA — Jacqueline SARKISSIAN — Antoinette WISZNIOWSKI

Cette liste mise à jour sera aussi publiée dans le Bulletin de printemps.

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

Bernard annonce une modification à l'ordre du jour qui consiste à ramener le point 15 au point 4 pour réunir les divers rapports financiers. L'ordre du jour est ainsi approuvé.

## **3. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire 2018**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **4. Rapport d'activités de l'année 2018-2019 et présentation du nouveau Comité, par le Président 2018 du GAC-EPA**

Gertjan Bossen commence par présenter ses remerciements aux membres du Comité. Il souligne que le travail du Président consiste à tout coordonner, mais le travail est exécuté par le Comité entier. Il exprime en particulier ses remerciements au représentant de l'ESO, Martin Cullum bien intégré dans le Comité, pour son travail reconnu par l'Administration de l'ESO.

*Trésorerie* : Les finances sont saines. Néanmoins Gertjan rappelle qu'il y a encore des membres qui continuent à verser une cotisation de 25 CHF (au lieu de 30 CHF) malgré les nombreux rappels de la Trésorière. La mise à jour de la base de données de nos membres, sous la responsabilité de la trésorière adjointe, est garantie.

*Le Secrétariat* est responsable de l'organisation générale p.ex. les réunions du Comité, 9 pendant l'année passée, les élections, relations avec l'imprimerie, etc. Tous les documents imprimés et sur notre site web sont désormais bilingues, français-anglais, ce travail est exécuté par une équipe de traducteurs/trices.

*GAC-EPA/Association du personnel* : la collaboration avec les Associations du Personnel du CERN et celle de l'ESO est très solide, sous la devise: l'union fait la force. GAC-EPA a sept représentants dans le Conseil du personnel du CERN qui travaillent avec les délégués dans plusieurs commissions : pensions, protection sociale, juridique (en 2018 en priorité au sujet de la circulaire opérationnelle sur la protection des données) et sécurité et hygiène.

*Pensions* : nous participons dans tous les comités ayant un rapport avec les pensions dans le cadre du CCP et du Conseil d'administration (préparation de l'étude

actuarielle triennale 2019), sur les garanties des pensions et de l'assurance maladie. D'autres discussions concernent la gouvernance de la Caisse, et la pension de conjoint survivant (pour plus de détails, voir sous points 9, 10 et 11).

Gertjan souhaite exprimer ses remerciements à notre représentant dans le Groupe de travail sur la gouvernance, Sylvain Weisz, pour son excellent travail dans le cadre de ce comité qui a soumis son rapport final au Conseil du CERN en juin 2018.

*Assurance maladie* : une directive sur la restitution des paiements indus a été publiée par l'administration. Pour le moment cela ne concerne que les paiements indues aux assurés, mais à l'avenir il faudrait aussi prendre en compte les remboursements insuffisants éventuels d'UNIQA. Les discussions continuent sur les remboursements directs aux membres subsidiaires, par exemple aux conjoints séparés ou aux enfants majeurs, car actuellement ces paiements sont faits aux membres principaux.

L'ESO a son propre Groupe de Travail Santé. Plusieurs améliorations ont été obtenues (détails sur le site web des pensionnés ESO).

*Aide aux retraités* : il existe plusieurs organes que les pensionnés peuvent contacter. Le GAC-EPA est représenté dans le *Fonds d'entraide* qui reçoit des demandes d'aide financière sous des formes différentes.

*Permanences* : ce groupe, qui est composé de trois personnes du Comité, se réunit le mardi après-midi 1 fois par mois. Son sujet phare est la fiscalité française (voir aussi point 13).

*C2S (Collectif Sécurité Sociale)* : traite surtout la fiscalité française (voir aussi point 12).

*Bulletin* : Bernard Ducret est le rédacteur en chef. N'hésitez pas à le contacter si vous avez des sujets à lui proposer pour des articles. Le Bulletin est publié deux fois par année, au printemps et à l'automne.

*Communication et gestion du courrier* : Depuis quelques temps nous avons des problèmes avec la distribution du courrier à nos membres en France dus à des problèmes internes à la poste française. Il semble que les problèmes soient sur le point d'être réglés.

*Liaison avec les Services du CERN* : les services du CERN n'utilisent peu ou pas la possibilité de liaison avec le membre du Comité responsable.

*Informatique* : ni le travail du Comité ni la communication avec nos membres ne peut se passer de moyens électroniques. Si quelqu'un a envie d'aider notre responsable informatique, qu'il/elle se manifeste!

Gertjan ne peut terminer sans faire référence à l'article dans le Bulletin du CERN du 27 mars 2018, dans lequel la Direction du CERN a annoncé un « grand changement de culture ». Il regrette que la direction du CERN semble avoir adopté des attitudes de repli et de méfiance très répandues dans la société actuelle. Avec comme conséquence, entre autres, l'absence d'accès aux documents internes du CERN applicables aux retraités, l'absence d'une identité informatique des retraités, le déséquilibre de traitement entre erreurs commises par un assuré et par l'administration. Selon Gertjan, il ne sert toutefois à rien de se lamenter. Mieux vaut prendre en compte cette situation pour obtenir des résultats qui assurent que notre vie de retraité se passe aussi bien que possible. Il termine en exprimant la conviction que le Comité continuera à travailler dans cette optique en 2019.

## **5. Rapport de la trésorière**

Monique commence par la présentation des comptes arrêtés au 31 décembre 2018

	2017	2018	BUDGET 2019
<b>DEPENSES</b>			
Association du Personnel	21'500,00	21'000,00	21'000,00
Frais bancaires	62,10	69,35	70,00
Frais postaux	73,80	195,30	200,00
Collations, repas	9'884,68	10'602,60	10'500,00
Etrennes	60,75	92,70	100,00
Imprimerie	14'012,35	13'241,40	15'000,00
Frais administratifs	22,00	38,40	50,00
Frais informatiques	462,90	337,00	500,00
Divers	711,62	136,20	150,00
Frais d'Experts	-	-	-
<b>Total des dépenses</b>	<b>46'790,20</b>	<b>45'712,95</b>	<b>47'570,00</b>
Excédent de recettes	1'941,47	2'307,50	2'430,00
<b>TOTAL</b>	<b>48'731,67</b>	<b>48'020,45</b>	<b>50'000,00</b>

<b>RECETTES</b>			
Cotisations des membres	48'731,67	47'834,95	50'000,00
Dons	-	175,40	-

<b>Intérêts bancaires</b>	-	<b>10,10</b>	-
<b>Intérêts postaux</b>	-	-	-
<b>Total des recettes</b>	<b>48'731,67</b>	<b>48'020,45</b>	<b>50'000,00</b>
<b>Excédent de dépenses</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>48'731,67</b>	<b>48'020,45</b>	<b>50'000,00</b>

## Bilan au 31.12.2018

### ACTIF

### PASSIF

<b>Compte CCP</b>	<b>11'922,80</b>	<b>Capital</b>	<b>73'285,86</b>
<b>Compte courant UBS</b>	<b>24'424,76</b>	<b>Passif transitoire</b>	<b>11'962,40</b>
<b>Compte épargne UBS</b>	<b>101'208,20</b>	<b>Provision juridique</b>	<b>50'000,00</b>
		<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	<b>2'307,50</b>
<b>TOTAL</b>	<b>137'555,76</b>	<b>TOTAL</b>	<b>137'555,76</b>

Les chiffres présentés ne font l'objet d'aucune objection.

Monique profite de sa présentation pour rappeler que la cotisation annuelle n'est plus de CHF 25,00 mais de CHF 30,00 et cela, depuis 2014. Elle demande également aux personnes présentes d'éviter les paiements par bulletin postal car chaque transaction coûte CHF 1,50 de frais pour le GAC-EPA.

Une personne de l'audience demande pourquoi nous ne mettons pas l'argent que nous avons sur le compte d'épargne sur le compte courant. Monique explique que cela comporterait un danger car tout transfert bancaire se fait au moyen du e-banking. S'il y avait « piratage », malgré toutes les précautions prises par les banques, nous risquerions de perdre beaucoup d'argent.

Le Président remercie Monique de sa présentation.

## **6. Rapport des vérificateurs aux comptes**

Adrianus Van Praag présente le rapport suivant en son nom et celui de son collègue Reiner Schmidt :

*En vertu du mandat qui nous a été confié lors des dernières élections, nous avons procédé à la vérification des comptes pour l'année 2018.*

*Après pointage, nous avons constaté la parfaite concordance entre les pièces justificatives mises à notre disposition et les critères comptables figurant dans nos livres. Nous ne pouvons que recommander à l'Assemblée ici présente, de donner quitus à notre trésorière.*

*Nous félicitons Monique Häusermann pour la gestion, la clarté et la parfaite présentation de ses comptes.*

*Les vérificateurs aux comptes Reiner SCHMIDT et Adrianus VAN PRAAG*

## **7. Approbation des trois rapports précédents**

Bernard Ducret remercie Adrianus Van Praag et propose à l'Assemblée d'approuver les trois rapports précédents (Activités 2018-2019, trésorière, vérificateurs aux comptes), simultanément.

Il n'y a pas d'opposition ni d'abstention.

**Ces trois rapports sont donc approuvés à l'unanimité.**

## **8. Appel de candidature et approbation de la liste des scrutateurs pour les élections du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 (Art. 20 des statuts)**

Le Président de séance présente lui-même ce point de l'ordre du jour sur la base des informations reçues du secrétariat.

Tout d'abord il remercie chaleureusement les scrutateurs qui participent chaque automne au dépouillement des votes pour les élections.

Puis il se réfère à la liste des scrutateurs actuels (2018) au nombre de 17 qui, sauf avis contraire de l'un ou l'autre, seront reconduits en 2019.

### Scrutateurs en fonction en 2018 et 2019

Prénom	Nom
Olivier	BAYARD
Norman	BLACKBURNE
Edith	DELUERMOZ
Roland	GAY
Ruth	HAAS
Louis	HENNY
Jean	HUGUENIN
Jean-François	MALO
Yolande	MARTI
Guy	MOMEUX
Jean	PASQUALI
Luisa	PASSARDI
Bernard	PERRUCHON
Carlos	PINTO-PEREIRA
Keith	POTTER
Peter	ROHMIG
Bernard	THONY

Puis il lance le traditionnel appel à candidature car les Statuts du Groupement donnent la possibilité de disposer d'un total de 20 scrutateurs; les membres qui souhaiteraient s'inscrire sont priés de se faire connaître.

Bernard demande maintenant à Michel Baboulaz de présenter son rapport sur la Caisse de pensions.

### 9. Rapport sur la Caisse de pensions

#### *Situation financière à fin 2018*

Résultat annuel	+1,31%
Résultat 2017	+6,93%

## Rendements mensuels depuis 2012 :

Table 1: Monthly Returns

Year	Jan	Feb	Mar	Apr	May	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec	YTD
2012	1.73%	1.72%	0.43%	-0.07%	-1.83%	0.60%	0.89%	0.88%	0.64%	0.15%	0.94%	0.66%	6.89%
2013	1.42%	0.68%	0.80%	1.03%	0.39%	-1.29%	0.65%	-0.22%	1.13%	1.19%	0.83%	0.92%	7.76%
2014	-0.47%	0.83%	0.96%	-0.07%	0.87%	0.84%	0.22%	0.64%	0.06%	-1.50%	0.45%	0.43%	3.31%
2015	-0.60%	1.85%	0.83%	0.29%	0.37%	-0.76%	0.65%	-0.93%	-0.77%	1.48%	0.90%	0.60%	3.91%
2016	-1.37%	-1.06%	0.70%	0.72%	0.49%	-0.45%	1.38%	0.16%	0.11%	-0.30%	-0.24%	1.39%	1.48%
2017	0.33%	0.68%	0.50%	0.60%	0.55%	-0.09%	0.46%	0.40%	0.22%	1.14%	0.43%	1.51%	6.93%
2018	0.64%	-0.54%	0.36%	0.47%	0.67%	0.06%	0.12%	0.36%	0.35%	-1.65%	0.58%	-0.10%	1.31%

**Résultat moyen des caisses de pensions suisses : -3,5%**

Limite de risques appliquée : -8% annuel de la CVaR de 5%.

## Rendements 2018 par classe d'actifs :

Obligations	-2,25%	<i>Fixed income</i>
Actions cotées	-5,75%	<i>Equity</i>
Matières premières	-6,41%	<i>Commodities / precious metals</i>
Actifs réels	+11,59%	<i>Real assets</i>
Actions non cotées	+17,15%	<i>Private equity</i>
Fonds alternatifs	+1,90%	<i>Hedge funds</i>

**Capital géré au 31-12-2018 évalué à 4 206 MCHF**

### *Administration de la Caisse*

- Suite à l'approbation par le Conseil du CERN du rapport final du groupe de travail sur la gouvernance de la Caisse, **une nouvelle édition des Statut et Règlement est en vigueur depuis le 14/6/2018.**
- Le service **d'Audit Interne du CERN** effectue dès cette date les audits spécialisés de la Caisse en remplacement de la société PwC dont le contrat a été terminé.
- Le site web public de la Caisse a été reconstruit.

### *Les organes de la Caisse*

Le second mandat du président du Conseil d'Administration Th. Roth se terminera cette année.

Le directeur de l'Administration M. Steinacher succède à A. Raimondo comme président du Comité de Placement.

Formations techniques reçues en 2018 par les membres du CACP :

- Calcul actuariel, taux de couverture...par l'Actuaire Buck Consultants
- Gestion des risques économiques, financiers, climatiques ... par le consultant en risques Ortec Finance
- Stratégies de placement, sélection de fonds d'investissement,... par O. Gottschalg, prof. HEC

***Paramètres de l'étude actuarielle périodique 2019***

Examinées par le Comité actuariel et technique et approuvées par le Conseil d'Administration, les principales hypothèses *Best Estimate* retenues et celles appliquées en 2016 sont :

Assumption	2016 Best Estimate	Best Estimate
Inflation (including Pension Increases in Payment and in Deferment (before application of PPL adjustments); Reference Salary Escalation; and Cost Variation Index (CVI))	1.00% p.a. Until 2024 1.50% p.a. 2025 onwards	0.70% p.a. Until 2021 0.90% p.a. 2022 – 2026 1.00% p.a. 2027 – 2031 1.40% p.a. 2032 onwards
Discount Rates (also known as 'Rate of Return')	4.00% p.a. Until 2019 (inflation + 3.00% p.a.) 4.50% p.a. 2020 – 2024 (inflation + 3.50% p.a.) 5.00% p.a. 2025 onwards (inflation + 3.50% p.a.)	1.50% p.a. Until 2021 (inflation + 0.80% p.a.) 2.50% p.a. 2022 – 2026 (inflation + 1.60% p.a.) 4.50% p.a. 2027 – 2031 (inflation + 3.50% p.a.) 5.70% p.a. 2032 onwards (inflation + 4.30% p.a.)
Mortality	83% VZ2010 Gen (future improvements built into table)	77% ICSLT2013 (future improvements built into table)
Early Retirement	Age related scale (see page 9)	Updated age related scale (see page 9)
Withdrawal	Age related scale	Ages 18-39: 2.3% p.a. Ages 40-64 0.8% p.a.

## Promotional Salary Increases

2016 Best Estimate	Best Estimate
<ul style="list-style-type: none"><li>- Fellows: 0% p.a.</li><li>- Non-Fellows: Linear reduction from 1.4% p.a. to 0.6% p.a. promotional salary increase between age 18 to 64</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fellows: 0% p.a.</li><li>- Non-Fellows: Linear reduction from 2.0% p.a. to 1.2% p.a. promotional salary increase between age 18 to 64</li></ul>

### Hypothèses détaillées étudiées par l'Actuaire :

- Taux de départ en retraite anticipée
- Taux de membres mariés
- Différence d'âge entre conjoints
- Taux d'invalidité
- Augmentation du salaire de référence lié à l'avancement
- Taux de mortalité

### Hypothèses proposées par le consultant en risques Ortec Finance pour la période 2019-2041 :

- Taux d'inflation et taux d'intérêt
- Taux de croissance des PIB
- Rendement des placements

Compte tenu des cycles économiques et avec l'hypothèse de changement climatique de la COP21.

### *Statistiques démographiques de la Caisse*

#### *CERN + ESO au 31-12-2018*

Les bénéficiaires résident dans 48 pays différents, ils sont de 34 nationalités différentes.

### 3. Nombre total de bénéficiaires par âge

Bénéficiaires		2017 *	2018 **	Variation
Hommes en dessous de 65 ans	***	110	106	-4 %
Hommes de 65 ans et au-dessus	***	2083	2074	0 %
Femmes en dessous de 65 ans	***	67	68	1 %
Femmes de 65 ans et au dessus	***	1104	1127	2 %
Total des hommes		2193	2180	-1 %
Total des femmes		1171	1195	2 %
Total des hommes en PRP		10	14	40 %
Total des femmes en PRP		1	4	300 %
<b>Total</b>		<b>3375</b>	<b>3393</b>	<b>1 %</b>

\* hors pensions différées et d'orphelins : 267

\*\* hors pensions différées et d'orphelins : 287

\*\*\* Article II 1.01 (65 ou 67 ans)

### 4. Age moyen - membres et bénéficiaires

au 31.12.2018	Femmes	Hommes	Femmes et Hommes
Membres	41 ans et 6 mois	42 ans et 2 mois	42 ans et 1 mois
Bénéficiaires*	78 ans et 8 mois	76 ans et 8 mois	77 ans et 4 mois

\* hors pensions différées, orphelins et PRP

4

## 10. Rapport sur l'Assurance maladie (CHIS)

David Jacobs commence par présenter l'équipe de l'Administration du CHIS. Celle-ci souffre d'un manque d'effectifs depuis longtemps, mais la situation semble s'améliorer. Une nouvelle assistante administrative a été embauchée au mois de mars cette année. S. Baudat, actuellement adjointe à l'Administrateur J.P. Matheys, lui succédera lors de son départ. De ce fait, la nomination d'un(e) nouveau(nouvelle) adjoint(e) à l'Administrateur devient urgente. Cette nomination est fortement soutenue par le GAC-EPA et l'Association du personnel qui considèrent qu'une main d'oeuvre adéquate pour le CHIS est indispensable.

Suite à la révision du Règlement CHIS, effectuée en 2017, une Directive (D/02) sur la restitution de l'indu est entrée en vigueur le 1 février 2019. La Directive (D/03) sur le versement direct des prestations aux conjoints membres subsidiaires est en train d'être finalisée et traduite. Actuellement, les remboursements pour le membre subsidiaire et les enfants mineurs sont versés au membre principal. Cette Directive sera présentée au CCP début juin.

L'introduction de la possibilité de faire des demandes de remboursement "en ligne" est en cours d'implémentation par UNIQA. Quelques adaptations du Règlement du CERN sont nécessaires, mais l'on espère que l'introduction pourra se faire en septembre.

L'accès informatisé au formulaire SHIPID (Déclaration Assurance maladie et Revenu Professionnel du conjoint) pour les retraités n'est pas encore possible.

Les autorités françaises continuent à refuser une modification de l'accord de la sécurité sociale de 1970. Cet accord impose l'affiliation automatique à la sécurité sociale des retraités du CERN, vivant en France et titulaires d'une pension française, tout en étant affiliés au CHIS. La Direction du CERN continuera cette action avec la même détermination et ce dossier sera abordé dans les bilatérales France-CERN.

Le nombre de pensionné(es) du CERN, assuré(es) par le CHIS, continue à diminuer très lentement.

David termine sa présentation en annonçant que les performances des fonds de réserve du CHISB sont négatives depuis début 2018 avec une moyenne de -2.42% (fin octobre 2018). Ceci contraste avec les résultats de 2017, une année très bonne en termes de rendement. Il faut néanmoins souligner l'importance relative de ce fait, le CHIS étant un système budgétisé.

## **11. Rapport sur la garantie des pensions**

Michel Vitasse commence par rappeler le mandat du groupe de travail qui est composé comme suit :

R. Buquicchio (HR)  
G. Deroma (Association du personnel)  
J.-M. Favre (DG/LS) Président  
J.-P. Matheys (HR)  
K. Mitchell (Caisse de pensions)  
M. Vitasse (GAC-EPA) (remplaçant S. Weisz)

Le mandat de ce groupe, décidé par le Conseil du CERN en 1996, est le suivant :

- a) Le retrait d'un ou de plusieurs Etats membres et ses conséquences pour la Caisse de pensions ;
- b) Le maintien du niveau des prestations à verser par la Fondation après la dissolution de l'Organisation et la préservation du pouvoir d'achat des bénéficiaires.
- c) La garantie que, en cas de dissolution, l'Organisation règlera ses dettes envers la Caisse de pensions ;
- d) L'assurance maladie des bénéficiaires de la Fondation.

L'élaboration du Règlement de la Fondation fait également partie de ce mandat.

L'état des lieux et le programme de travail pour 2018 ont été présentés au CCP du 31 mai 2018. Le CCP a considéré que l'examen général des questions (a), (b) et (c) est terminé, même si certaines modalités restent à préciser. La priorité est maintenant donnée à l'examen de la question (d).

Concernant l'assurance maladie des bénéficiaires de la Fondation, les questions à examiner cette année sont les suivantes :

- Les obligations des Etats membres à l'égard de l'assurance maladie en cas de dissolution du CERN ;
- Comment assurer, en cas de dissolution, la continuité des droits des membres et bénéficiaires de la Caisse de pensions en matière d'assurance maladie ;

- Intégrer l'assurance maladie, y compris le LTC (Long Term Care) dans les missions de la Fondation ;
- Constituer un capital à transférer à la Fondation ? Si oui, selon quelles modalités ?

Michel indique que depuis 2013 dans le système des Nations Unies, un groupe de travail sur l'assurance maladie, explore les solutions possibles pour assurer la continuité des droits en matière d'assurance maladie après la cessation de service. Il estime qu'une partie de ces travaux pourra être reprise dans le cadre du CERN, notamment en terme de droit acquis. En effet le Secrétaire général des Nations Unies considère que d'un point de vue juridique, toute modification importante des conditions d'assurance, y compris celles qui s'appliqueraient à la suite du départ à la retraite au détriment des assurés, constituerait une violation de leurs droits acquis.

Concernant les obligations des Etats membres du CERN à l'égard de l'assurance maladie en cas de dissolution de l'Organisation, Michel rappelle que :

- Les Etats membres du CERN sont responsables du financement à long terme qui figure dans les états financiers, notamment le coût du maintien de l'équilibre financier des régimes d'assurance maladie et de pension.
- Les obligations d'un Etat qui se retire du CERN sont précisées dans le document CERN/3042/AR de décembre 2012.
- En cas de dissolution de l'Organisation la convention (article XIV) stipule que les Etats membres existants sont responsables du passif, c'est-à-dire les obligations pour son personnel en matière d'assurance maladie et de pension, au pro rata de leurs contributions.
- Le passif actuariel qui correspond aux « prestations postérieures à l'emploi » en matière d'assurance maladie est précisé dans les états financiers de l'Organisation. Ce passif actuariel est contrôlé par les Auditeurs externes et approuvé par le Conseil du CERN chaque année. Il représente environ 2.2 GCHF pour le CHIS (estimation IPSAS).

Bernard remercie Michel pour ce rapport très complet et passe ensuite la parole à Jean-Claude Gouache qui assure la présentation du rapport sur le Collectif Sécurité Sociale (C2S) en l'absence de Jean-François Michaud, retenu pour des raisons familiales.

## **12. Rapport sur le Collectif Sécurité Sociale (C2S)**

Jean-Claude explique pourquoi aucune réunion spéciale sur ce sujet n'a été organisée : peu de nouveautés à annoncer et aucune avancée décisive dans les trois axes sur lesquels portent nos efforts. Flou, incertitude, paralysie et attente restent les maîtres-mots.

Premier axe, les efforts du Management à faire reconnaître par la France le CHIS comme équivalent à la Sécurité Sociale, - de la même manière que les autorités

suisses reconnaissent l'équivalence du CHIS avec la LAMal. C'est en effet un point d'achoppement que les tribunaux nous opposent dans nos différents recours. Sur ce point le Management se heurte à de grandes réticences de la part des autorités françaises.

Deuxième axe, notre action introduite en 2016 auprès du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Bourg-en-Bresse concernant un collègue possédant une carte Vitale mais ne l'ayant jamais utilisée. Le jugement pourrait intervenir au 2<sup>e</sup> semestre 2019.

Troisième axe, la taxation CSG-CRDS sur les revenus du patrimoine. Ce dossier est suivi par l'Association du Personnel car nos collègues actifs sont également touchés. C'est également un sujet de préoccupation important pour nous car cette taxation concerne non-seulement les français mais tout résident fiscal en France. L'AP a un certain nombre d'appels en instance auprès de la Cour d'Appel de Lyon et, là encore, en attente de jugement.

Jean-Claude termine sa présentation en attirant l'attention sur la nécessité, dans la déclaration de revenus, de bien séparer désormais la retraite de source française (case 1AS) de la retraite CERN (case 1AM). Enfin, il confirme qu'à ce jour, le fisc de Bellegarde accepte les certificats de la CPAM attestant le caractère « non à la charge de l'assurance maladie française ».

Bernard remercie Jean-Claude pour avoir accepté de remplacer Jean-François et laisse la parole à René Barthélémy, membre du groupe Permanences, pour faire un bref rapport sur les activités du groupe pendant l'année, également à la place de Jean-François.

### **13. Rapport sur les Permanences**

Le bureau des permanences se réunit 1 fois par mois les mardis après-midi, sauf les mois de juillet et décembre. (Le calendrier est disponible sur le site du GAC-EPA : <https://www.gac-epa.org/> et aussi annoncé dans l'Echo).

Le bureau est constitué de trois membres, Susan Leech O'Neale, Jean-François Michaud et René Barthélémy.

Tous les sujets peuvent être abordés : p.ex ceux en rapport avec la caisse maladie (CHIS) mais aussi pour des problèmes personnels. Certains problèmes reviennent sur la table beaucoup plus souvent, plus particulièrement ceux liés à l'assujettissement à la CGS-CRDS sur la pension du CERN ou sur le patrimoine. Pour résumer, tous les problèmes liés à la fiscalité.

Même si nous ne sommes pas des experts, nous allons continuer à vous aider et à trouver des solutions à vos problèmes. Et si ce n'est pas de notre compétence, nous tâcherons de vous diriger vers les personnes ou les services plus qualifiés.

Bernard remercie René Barthélémy pour avoir accepté de remplacer Jean-François et passe ensuite la parole au nouveau Président Enrico Chiaveri.

#### **14. Programme des activités pour les prochains douze mois**

Enrico commence sa présentation par remercier Gertjan et le Comité pour tout ce qui a été réalisé, pas seulement pour l'année écoulée mais aussi les années précédentes, depuis que Gertjan a pris la présidence du GAC-EPA.

Il aimerait continuer ce travail dans un esprit de coordination et cohérence pour assurer la continuité du travail fait depuis quelques années. Cela serait possible grâce aux travail et compétences du Comité. Tous les sujets ont leur importance mais la Caisse de pensions et l'Assurance maladie sont parmi les plus importants. Il faut aussi souligner l'utilité de la coopération étroite avec l'Association du personnel qui doit continuer comme avant. Le GAC-EPA est représenté au Conseil du personnel par 7 membres répartis dans des commissions diverses.

Enrico estime que son rôle est de renforcer ce qui existe et il pense que son expérience comme chef du département HR avec des relations directes avec la Direction pourrait être utile pour renforcer le professionnalisme du GAC-EPA. Il faut rappeler à la Direction que le CERN existe aussi grâce aux anciens.

La protection sociale est évidemment un domaine très important, plus particulièrement la garantie que les pensions et l'assurance maladie soient assurées dans le cas d'une fermeture du CERN. Un sujet qui nous tient à cœur aussi est d'arriver à un accord avec la Direction pour que les retraités puissent avoir une identité informatique au CERN.

#### **15. Questions diverses**

Aucune question n'a été posée.

**Rédaction :** Gunilla Santiard, secrétaire du GAC-EPA

**Nota :** Ce compte-rendu doit être conservé pour la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Aucune autre distribution ne sera effectuée.